HOCUS POCUS
La magie de l'eau

Les organisateurs demandent à chaque utilisateur de respecter les conditions d'utilisation de la piscine adaptée. La bonne collaboration de tous est essentielle à chaque étape, afin de garantir la qualité des infrastructures.

Règlement de l'utilisateur

(septembre 2025)

En tant qu'utilisateur :

1. Je réserve préalablement une plage horaire et je m'y conforme

- Entrée autorisée uniquement avec une réservation validée et en possession d'un QRcode personnel valable.
- Respecter la plage horaire réservée (ne pas anticiper ou décaler l'utilisation des vestiaires et de la piscine) et le nombre de personnes prévues.
- Pas de remboursement en cas de désistement. Remboursement éventuellement possible en cas de force majeure à discuter avec le secrétariat.

2. J'utilise le parking de manière responsable

- Vitesse de max 5 km/h entre la voirie et la place de parking.
- Utiliser les places réservées à Hocus Pocus et pas les autres places des propriétés voisines. Si pas de place libre, utilisation des places en voirie moyennant disque (lundi au vendredi de 9h à 18h) sauf si carte PMR.
- Libérer les places immédiatement après la séance piscine.

3. Je laisse certaines affaires dans le hall d'entrée

- Chaussures à ranger dans les casiers prévus à cet effet dans le hall d'entrée.
- Buggy et voiturette à ranger dans les vestiaires ou dans le hall, mais en aucun cas au-delà des vestiaires (pas dans l'espace douche et bassin).
- Ne pas empêcher la fermeture et le bon fonctionnement de la porte d'entrée.
- Bon usage de la fontaine à eau mise à disposition.

4. J'accède à un vestiaire

- L'heure d'accès au vestiaire est définie par la convention.
- Chaussures interdites !
- Vêtements et effets personnels à ranger dans les casiers prévus à cet effet.
- Utilisation du lève-personne et des tables de change selon les instructions affichées et sous la responsabilité exclusive des utilisateurs.
- Avant de quitter le vestiaire :
  - Nettoyer les éventuelles salissures et racler l'excédent d'eau au sol et sur les tables de change.
  - Mettre les sangles/hamacs à sécher sur les crochets après utilisation.
  - Replacer le moteur du lève-personne en position de charge (voir aussi point 8).
  - Les langes doivent être évacués par chaque utilisateur. Des sacs poubelles sont à disposition dans les vestiaires en cas de nécessité.

5. J'utilise le cabinet de toilette de manière responsable

- Tirer la chasse et nettoyer la cuvette si nécessaire après usage.
- Nettoyer les éventuelles salissures et racler l'excédent d'eau au sol avant de quitter le local.
- Déverrouiller les deux portes en quittant le local.

6. J'utilise la douche de manière appropriée

- Obligation de se rincer entièrement avant d'aller au bassin afin d'assurer une bonne qualité de l'eau de baignade.
- Désinfecter les pieds avec la douchette prévue à cet effet à l'entrée du bassin.
- En sortie de baignade, limiter la durée de la douche afin d'économiser l'eau et l'énergie. L'éventuel lavage des cheveux doit être réservé aux personnes en situation de handicap et pas aux accompagnants.
- Veiller à éteindre complètement les douches en quittant la pièce.

7. Lors du moment magique de la baignade, je respecte les conditions suivantes

- Pour une question d'hygiène, le port du bonnet est obligatoire pour tous les usagers.
- Seuls les maillots et les tenues spécifiques pour la piscine sont autorisés.
- Lange piscine et maillot adapté obligatoires en cas d'incontinence.
- Ne pas courir le long des plages ni plonger vu la profondeur limitée.
- Maintenir la porte d'issue de secours fermée.
- Interdiction d'accéder dans le local technique et d'utiliser l'escalier donnant au local de rangement.
- Éteindre les animations eau/lumière/son en quittant le bassin.
- Ranger le matériel mis à disposition (frites, planches, jeux d'eau…) aux endroits prévus à cet effet.

8. J'utilise correctement le lève-personnes et le matériel technique

- Ne pas manipuler les raccordements électriques des appareils.
- Ne pas modifier les thermostats des radiateurs.
- Utiliser le matériel technique (table de change, chaise roulante, …) à son strict usage prévu à cet effet.

9. J'adopte un comportement prudent et respectueux

- Pas de comportement dangereux ou à risque (plongeon, …) !
- Utilisation paisible de l'infrastructure et respectueuses des autres usagers.
- La consommation de nourriture et de boissons (autre que de l'eau) n'est pas autorisée dans les locaux.

10. Chaque usager accède à la piscine sous sa propre responsabilité

L'asbl Hocus Pocus La Hulpe ne met pas de maître-nageur à la disposition des usagers (étant donné la vocation thérapeutique du bassin) et décline toute responsabilité, notamment :

- en cas de vol, dans les casiers, vestiaires ainsi que dans l'ensemble de l'infrastructure et ses espaces extérieurs ;
- en cas d'accident dû à l'imprudence des usagers ;
- en cas d'accident dû au non-respect du présent « Règlement de l'utilisateur » par les usagers ainsi que pour tout usage non conforme de ses installations tel que stipulé dans ledit règlement ;
- en cas accidents survenant sur et aux abords des parkings ;
- quant aux complications médicales liées à l'état de santé des usagers du fait de l'utilisation de son infrastructure ;
- lorsqu'un usager décide d'utiliser l'infrastructure et les installations sans le nombre minimum de personnes accompagnantes défini par la convention.

Chaque usager est civilement responsable des dommages causés aux personnes et aux biens meubles et immeubles du fait de sa faute, négligence ou imprudence.
Les dommages causés ou les comportements inappropriés peuvent justifier, le cas échéant, une exclusion temporaire ou définitive de l'infrastructure.

11. Chauffage et économie d'énergie.

En fin de séance, éteindre toutes les lumières dans et autour du bassin, ainsi que toutes les animations aquatiques et s'assurer que les portes des vestiaires soient fermées pendant et après la séance.
La porte d'entrée automatique ne peut être bloquée en position ouverte.

12. Accès des gestionnaires

Les gestionnaires de l'infrastructure ou techniciens conservent un droit d'accès aux locaux pour différentes raisons durant l'occupation (entretien technique, contrôle qualité de l'eau ou autre).

13. Vidéo-vigilance

Une caméra est installée dans le local du bassin et une deuxième dans le hall d'entrée. Les images prises par celles-ci ne seront visionnées qu'en cas de nécessité (accident, dégât à l'infrastructure,…) et ne sont conservées que durant une courte durée, dans le respect du RGPD disponible sur le site internet.

Le fait de réserver une plage horaire et d'utiliser la piscine Hocus Pocus implique automatiquement l'acceptation et le respect effectif du présent règlement de l'utilisateur par tous les usagers.

Merci pour votre coopération et votre confiance !